

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00376

Numéro SIREN : 819 292 509

Nom ou dénomination : TILINVEST

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2018 sous le numéro de dépôt 3127

①

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : TILINVEST SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise 64 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 60500 CHANTILLY		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET* 3 1 9 2 9 2 5 0 9 0 0 0 2 6		Néant ☐		
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7		
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
		Fonds commercial (I) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	12 000
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	23 499
Créances rattachées à des participations BB		BC		
Autres titres immobilisés BD		BE		
Prêts BF		BG		
Autres immobilisations financières * BH		BI		
TOTAL (II) BJ		BK	35 499	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	9 000
		Autres créances (3) BZ	CA	109 321
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: ...) CD	CE	
		Disponibilités CF	CG	163 586
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI	
		TOTAL (III) CJ	CK	281 907
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	317 406	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		TILINVEST SAS		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 1 000)			DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 116
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	5 116
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
DETTES (4)	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	70 899
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 275
	Dettes fiscales et sociales			DY	228 115
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	300 290	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	305 406	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	300 290
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : TILINVEST SAS						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services*	FD		FE		FF		
		FG	420 000	FH		FI	420 000	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	420 000	FK		FL	420 000	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	420 006	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
Variation de stock (marchandises)*						FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	22 397	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	4 492	
Salaires et traitements*						FY	259 876	
Charges sociales (10)						FZ	117 152	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	12 000
							GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)						GE	4	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	415 921		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	4 085		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 295	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	1 295		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 295		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	5 380		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>TILINVEST SAS</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	68
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	68
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(68)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 196
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	421 301
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	417 185
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	4 116
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 295
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAS TILINVEST

ANNEXE COMPTABLE **Exercice du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2017**

Cette annexe complète et commente l'information fournie par le bilan, dont le total s'élève à 305 406,02 €, et le compte de résultat, faisant apparaître un bénéfice de 4 116,31 €.

Ces trois documents (bilans, compte de résultat et annexe) forment un tout indissociable appelé « comptes annuels ».

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- importance relative,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

1.2. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

1.3. Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Eléments de l'actif immobilisé

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Leurs amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction des possibilités offertes par la réglementation fiscale.

La durée d'amortissement des biens a été définie en fonction de leur durée de vie, à savoir :

Nature des immobilisations	Mode (L/D)	Durée (AN)
Constructions	L	NEANT
Logiciels	L	NEANT
Agencements installations	L	NEANT
Matériel de transport	L	3
Matériel de bureau	L	NEANT
Mobilier	L	NEANT

2.2. Variation des montants bruts

Actif immobilisé Valeurs brutes	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	Participation restant à verser	à la clôture de l'exercice
Terrains					-
Constructions					-
Agencements instal					-
Matériel de transport		12 000,00			12 000,00
Matériel de bureau					-
Mobilier					-
Mécénat					-
Autres participations		23 499,00			23 499,00
TOTAL	-	35 499,00	-	-	35 499,00

2.3. Variation des amortissements

Amortissements	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	à la clôture de l'exercice
Constructions				-
Agencements instal				-
Matériel de transport		12 000,00		12 000,00
Matériel de bureau				-
Mobilier				-
TOTAL	-	12 000,00	-	12 000,00

2.3. Stock de marchandises

Néant.

2.4. Créances à plus d'un an

Créances	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Immobilisations financières		
Clients douteux ou litigieux	9 000,00	
Créances clients et comptes rattachés		
Fournisseurs, avances et acomptes versés		
Personnel et comptes rattachés		
Organismes sociaux		
Groupe et associés	109 045,00	
Etat et collectivités publiques	276,22	
Débiteurs divers		
Charges constatées d'avance		
TOTAL	118 321,22	-

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1. Capital social

Catégories de titres :		Mouvements		Total en fin d'exercice
Parts sociales		Augmentations	Diminutions	
Nombre	200,00			200,00
Valeur nominale	5,00			5,00
Montant	1 000,00			1 000,00

3.2. Dettes à plus d'un an

Dettes	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 275,40	
Personnel et comptes rattachés	139 876,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 267,31	
Dettes fiscales et sociales	8 972,00	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Groupes et associés	70 899,00	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL	300 289,71	-

3.3. Provisions

Néant.

4. PRECISIONS SUR CERTAINES RUBRIQUES

4.1. Produits à recevoir

La récapitulation, par nature, des produits à recevoir comptabilisés à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Groupe et associés intérêts à recevoir	1 295,00
TOTAL	1 295,00

4.2. Avoirs à établir

Néant.

4.3. Avoirs à recevoir

Néant.

4.4. Charges constatées d'avance

Néant.

4.5. Charges à payer

Charges à payer par nature de dettes	Montant au bilan
Intérêts courus sur emprunts	
Groupe et associés intérêts à payer	
Fournisseurs factures non parvenues	822,10
Personnel, dettes provisionnées pour congés à payer	
Personnel, dettes provisionnées pour commissions à payer	
Personnel, autres charges à payer	139 876,00
Personnel, dettes provisionnées pour charges sur congés à payer	
Personnel, dettes provisionnées pour charges sur commissions à payer	
Organismes sociaux, charges diverses à payer	70 761,29
Etat, charges à payer	2 163,00

4.6. Produits constatés d'avance

Néant.

4.7. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant.

4.8. Filiales et participations

Renseignements	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Résultat du dernier exercice (31/12/2017)
Participations de 10% à 85% du capital détenu				
SAS CANTILIENNE DE PARTICIP.	7 500	-	15%	(24 631)
SCI TILIMMO	999	-	99,90%	(18 074)
SAS AUMALE DEVELOPPEMENT	1 500	-	15%	Cloture au 31/12/18

4.9. Consolidation

La société et ses filiales ne remplissent pas les critères nécessitant une présentation consolidée des comptes.

4.10. Centralisation des postes du bilan

Les créances ou dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif concernent des entreprises liées ou en participation pour les opérations suivantes :

Postes concernés	Autres créances	Emprunts et dettes financières divers
	Montant	Montant
SAS CANTILIENNE DE PARTICIPATIONS	66 000,00	
SCI TILIMMO	41 750,00	
TOTAL	107 750,00	-

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Les produits d'exploitation sont constitués essentiellement de la mission de prestation de services.

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant.

"TILINVEST"

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : CHANTILLY (60500) – 64, avenue du Maréchal Joffre

RCS COMPIEGNE 819 292 509

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit et le trente juin à quatorze heures, au siège social de la société,

Monsieur Olivier TILMANT, associé unique de la SAS TILINVEST,

Associé Unique et Président de la société TILINVEST (ci-après "**la Société**"), société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, divisé en 200 actions de 5 euros de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé à CHANTILLY (60500) – 64, avenue du Maréchal Joffre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 819 292 509 ,

après avoir déclaré et constaté :

- . qu'en sa qualité de Président de la Société , Monsieur Olivier TILMANT, a établi et ~~arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du premier exercice~~ clos le 31 décembre 2017, et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ;

a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

- présentation du rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- affectation du résultat de cet exercice ;
- mention des conventions visées par les dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce ;
- quitus à donner au Président de la société pour sa gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion relatif au premier exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes annuels de cet exercice, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 4 116,31 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.



En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associé Unique, connaissance prise des informations relatives aux dépenses somptuaires non déductibles fiscalement au titre de l'article 39.4 du code général des impôts figurant dans le rapport de gestion, prend acte de l'absence (i) de dépenses et charges non déductibles et (ii) d'amortissements excédentaires et autres amortissements visés par l'article 39.4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique prenant acte de la réalisation d'un bénéfice de 4 116,31 € au titre du premier exercice clos le 31 décembre 2017, décide de doter la réserve légale à hauteur de 100 € et le solde soit 4 016,31 € au compte « autres réserves »

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il n'a été distribué aucun dividende.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, prend acte dans le cadre des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, al 4, du rappel des conventions suivantes :

Conclusion d'une convention d'hébergement le 30 décembre 2016 entre la Société et le Gérant de la Société Joffre, dont Monsieur Olivier TILMANT est actionnaire indirectement, pour des locaux situés à Chantilly (60500) – 64, avenue du Maréchal Joffre, moyennant un loyer trimestriel de 300 € HT.

Avances faites par la Société à la SAS Société CANTILIENNE DE PARTICIPATIONS, dont Monsieur Olivier TILMANT est actionnaire indirectement et figurant en compte courant au 31 décembre 2017 pour un montant de 66 000 € et du montant des intérêts y afférents pour un montant de 814 €.

Avances faites par la Société à la SCI TILIMMO, dont Monsieur Olivier TILMANT est actionnaire indirectement et figurant en compte courant au 31 décembre 2017 pour un montant de 41 750 € et du montant des intérêts y afférents pour un montant de 481 €.

Signature d'une convention de prestations de service administrative et comptable à compter du 1^{er} janvier 2017 entre la société et la société CLAMINVEST représentée par la société TILINVEST, DG, représentée elle-même par Monsieur Olivier TILMANT, Président, moyennant une facturation annuelle de 1 200 € ht au titre de l'exercice 2017.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique donne au Président de la Société, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.



Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

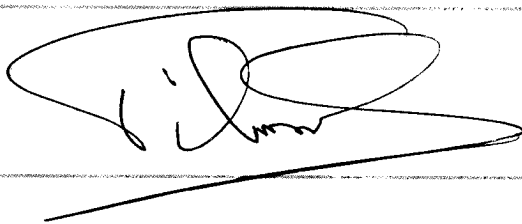
L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique, Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

Le Président
Olivier TILMANT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Tilmant', is written over a horizontal line. The signature is stylized with large loops and a long horizontal stroke at the end.